

---

## PROCES VERBAL

### CONSEIL SYNDICAL

DU Vendredi 15 novembre 2024

---

Les membres du conseil syndical du syndicat CFTC Métropole de Lyon se sont réunis en conseil le vendredi 15 novembre 2024 à la bourse du travail, 205 rue de Créqui 69003 Lyon 3ème.  
Franck Garayt ; Président de la **CFTC** Métropole de Lyon, procède à l'appel des participants :  
Appel des présents : 57 participants

La séance est ouverte.  
Merci pour votre présence et votre participation

---

### ORDRE DU JOUR

---

- Protocole d'accord agenda social et notre position en CST
- Point COS, modification des tranches d'impositions, conséquences
- Point cellule conseil et accompagnement
- Accueil Halle Borie
- Tempro
- Point sur la réunion du 8 novembre (catégorie retraite super active)
- Point sur l'intersyndical véhicule de service
- Intersyndical DINSI
- Intersyndical ingénieurs principaux hors-classes
- Questions diverses

---

## *Protocole d'accord agenda social et notre position en CST*

---

*La CFTC a fait le choix de signer malgré nos désaccords, notre position actuelle est de s'abstenir lors des instances sauf sur le doublement de la prime d'intéressement car il n'y a pas de convergence. Nous avons reçu un mail d'un agent venant de la ville de Lyon sachant qu'il perd 200 euros accepté par choix personnel de sa part, apparemment il aurait un écrit de l'administration lui expliquant que son indemnité moyenne différentiel obtenu lors de la signature de son contrat serait sanctuarisé mais visiblement cela à bouger.*

*Nous allons donc nous abstenir pour le dossier agenda social, ne nous seront ni pour, ni contre.*

---

## *Point COS, modification des tranches d'impositions, conséquences*

---

*Un tract en cours de réalisation explique la modification des tranches et ce que cela implique sur la campagne des chèques vacances.*

*Au CA du juin un budget a été voté, sachant que depuis plusieurs années le cos absorbe les déficits mais pour 2025 il ne sera pas possible pour le cos de continuer. Des décisions ont dû être prises pour avoir un budget à l'équilibre. Il sera demandé aux de participer aux frais inerant aux cartes ou chèques vacances pour un montant de 7 euros. La participation du cos pour le centre aéré appelle « participation vacances enfants » ne sera plus possible tout au long de l'année mais uniquement durant les périodes de vacances scolaires. Ces décisions ont été prises à l'unanimité car ce scenario est le moins impactant pour les agents.*

*La modification des tranches a été voté à la majorité, notre syndicat a voter contre.*

*Les tranches vont de 50% de participation cos a seulement 10 %. Ces modifications impact toutes les catégories d'agents et toutes les prestations du COS soumis à ses tranches.*

*La conversion des chèques vacances papier en carte vous sera facturé 10 euros. Attention la carte vacances n'est pas accepté dans les restaurants.*

*Les chèques vacances papiers ne seront plus accepté au COS pour régler vos prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

---

### *Point cellule conseil et accompagnement*

---

Au sein de la CFTC, nous proposons un accompagnement à la préparation à diverses entretiens et rendez-vous. Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter par mail afin de prendre rendez-vous pour assurer une présence dédiée à vous lors de ce moment avec Ouarda et Jean-Paul qui sont là pour vous.

Plusieurs adhérents sont venus, pour profiter de cette cellule et sont satisfaits des différents moyens mis en place et de l'aide qui est apportée.

Nous mettons tout en œuvre pour garantir le respect de chacun et de la vie privée de tous.

---

### *Accueil Halle Borie*

---

La halle borie était composée de deux accueils, un central et un secondaire halle borie sud qui brassait une masse importante de public, l'agent qui a manqué de vigilance dans ses courriers a été mis en retraite d'office alors qu'un travail était mis en place pour lui trouver un nouveau poste. À la suite de cela, son poste a été tout simplement supprimé et la responsable Madame Daphné Grippe ne souhaite pas revenir sur sa position. Paradoxalement la métropole nous annonce qui souhaite instaurer un accueil par étage.

Il faut savoir que lorsqu'une réorganisation est passée en CST, nous avons un avis uniquement consultatif et donc l'administration passe en force. Pour exemple ce dossier est passé en instance avec pour qualification « pour information ».

---

### *Tempro*

---

Le logiciel Tempro a été modifié récemment, plusieurs agents nous appellent pour savoir la nouvelle marche à suivre.

Pour poser vos conseils, vous allez sur Agent mandat syndical et vous poser une demande intitulée « ASA DASA ». N'oubliez pas de mettre votre convocation en pièce jointe.

Pour poser vos formations, vous allez sur agent et vous poser « JFS formation syndical », joignez également votre convocation en pièce jointe puis quand votre attestation de présence sera transmise déposez-la sur TEMPRO.

Dès lors que des réunions d'information sont posées à l'année n'hésitez pas à poser vos heures, cela peut nous permettre de se rencontrer et d'échanger

---

#### *Point sur la réunion du 8 novembre (catégorie retraite super active)*

---

*Sur environ une vingtaine de cas, des anomalies ont été détectées concernant la bonification des agents de catégorie super active, nous avons donc demander un rendez-vous qui a eu lieu le 8 novembre.*

*En amont de cette réunion, nous leur avons transmis 9 cas, le 8 novembre nous espérions avoir des réponses sur les avancements apporter, la réponse apportée est qu'il rencontre des difficultés à contacter la CNRACL, l'administration sait engager à reprendre tous les dossiers concernés, Nous avons formuler le souhait que les dossiers soient traités du plus anciens aux plus jeunes afin de permettre les rectifications avant le départ des agents à la retraite. Une fois que votre dossier sera traité, vous serez contacté par écrit afin de vous informer des corrections effectuer.*

*Vérifier votre espace retraite, un grand nombre d'erreur est relevé.*

---

#### *Point sur l'intersyndical véhicule de service*

---

*Nous avons eu une intersyndicale concernant les véhicules de services en remisage, l'administration souhaite réduire de façon conséquente le nombre de ses véhicules.*

*Il semblerait que les agents qui dispose déjà du véhicule en remisage peuvent continuer à en bénéficier, mais les nouveaux arrivant ne dispose plus du remisage.*

*Il y aurait un cercle d'environ 90 véhicules ou l'obligation d'un remisage n'est apparemment pas obligatoire ils y auraient donc une suppression sous réserve de nécessité de service. D'autres possibilités sont envisagées par l'administration mais la seule option envisagée par les différentes organisation syndicale composant cette intersyndicale serait celle énoncé plus haut. Nous attendons un retour de l'employeur ainsi que des écrits concrets.*

*Nous vous tiendrons informés dès qu'un retour nous sera parvenu.*

---

#### *Intersyndicale DINSI*

---

*Il s'avère que dans le cadre de la Prime de fin d'année qui s'avère que certains ne touche pas, nous avons découvert dans la partie technique qui ne figurait au protocole d'accord que certaines personnes qui avait bénéficié de certains avantages financiers négocier à l'embauche il ne bénéficierait pas de la prime de fin d'année grâce la convergence.*

*Concernant les agents qui bénéficiait de la prime numérique qui contrairement à la prime chauffeur n'as pas été sanctuarisé.*

*Une pétition menée par les agents qui compte 117 signatures à ce jour, nous allons donc accompagner ce collectif d'agents.*

---

#### *Intersyndical ingénieurs principaux hors-classes*

---

*Dans le cadre également de la prime de fin d'année, l'administration a décidé de corriger une erreur qui modifie à la baisse la rémunération des ingénieurs principaux hors classes. Cela qui concernant le ingénieurs échelon 7, La Cgt ufict à lancer une procédure que nous avons décidé de suivre, les agents concernés sont mobilisés, nous allons procéder un tri des agents par catégorie afin de traiter chaque demande efficacement. Un préavis de grève a été déposé pour le lundi 18 novembre a 8h sur le parvis de l'hôtel de métropole. Notre manifestation se tiendra en même temps que la manifestation des pompiers.*

---

#### *Questions diverses*

---

*Notre président exprime son impression concernant le manque de mobilisation des agents face aux revendications.*

*Notre syndicat progresse de façon constante.*

*La position de la CFTC face au protocole d'accord et d'autres revendication reste inchangé.*

*Pour clôturer, M. Franck Garayt annonce que madame Besson Virginie sera absente pour raison médicale pour une période indéfinie, il a également pris la décision de choisir Madame Lacaze Laetitia pour le remplacer à temps plein.*

---

**PROCHAIN CONSEIL LE VENDREDI 13 DECEMBRE 2025**

---